

DÉPARTEMENT
DU **NORD**

ARRONDISSEMENT
DE **DUNKERQUE**

COMMUNE
DE **MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION
17 septembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 28

2025D118

OBJET :
22. PRÉSENTATION DU
RAPPORT SOCIAL
UNIQUE 2024 –
MAIRIE ET CCAS.

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 07.10.2025

ID : 059-215904004-20250923-2025D118-DE



L'an deux mil-vingt-cinq, le vingt-trois SEPTEMBRE à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. NUGOU Boris Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BLANQUART Marine, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
Mme CAPPELLE Christiane, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. CITERNE Joël
M. DELFLY Jean-Louis, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

ABSENT : M. DECREUS Christophe

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique instaure pour les collectivités territoriales et établissements publics le Rapport Social Unique (RSU).

Ce rapport annuel rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser ou de mettre à jour leur stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 ainsi que l'arrêté du 10 décembre 2021 «relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique » fixent les conditions, les modalités de sa mise en œuvre ainsi que la liste des indicateurs.

Le RSU a été présenté aux membres du comité social territorial le 16 septembre 2025 et donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines. L'avis est transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante et est annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du Rapport Social Unique 2024 – Mairie et CCAS. Ces derniers sont annexés à la délibération.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

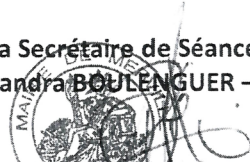
Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance
Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.